Mise en ligne le 20 novembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251120-7-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-11-2025
Publication le : 20-11-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 7 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI, Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Madame Nicole CLUZEL, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Robert PASERO et Madame Julie LADRET.

Madame Stéphanie BESSET est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.1-140

Décision budgétaire modificative n° 3

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-7.1-011 du 6 février 2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2025,
Vu la délibération n° 2025-7.1-032 du 13 mars 2025 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°2025-7.1-068 du 22 mai 2025 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget supplémentaire 2025,

Vu la décision du Maire n°2025-7.1-068 du 23 juin 2025 ayant pour objet : Décision budgétaire modificative n°1,

Vu la décision du Maire n°2025-7.1-100 du 28 juillet 2025 ayant pour objet : Décision budgétaire modificative n° 2,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251120-7-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-11-2025
Publication le : 20-11-2025

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le projet de décision modificative suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte (Chapitre-Nature-fonction)/Désignation	DEPENSES		RECETTE	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67-673 -01 / Annulation titres sur ex. antérieur reprise subventions		2 200,00 €		
011-61558-01/ Réparations matériels		2 500,00 €		
042-6811-01 / Amortissement immobilisations		55 000,00 €		
68-6817-01 / Provision pour tiers débiteurs		1 000,00 €		
023- 023- 01 /Virement de section à section		6 310,00 €		
014-7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		13 600,00 €		
014-7392221-01-/ FPIC	3 764,00 €			
74-741121-01 / Dotation Solidarité Rurale (DSR)				51 869,00 €
74-74836-01 Attribution du FDTP				52 277,00 €
042-777-01 Amortissement subventions investissement				2 700,00 €
Total	**3 764,00 €**	**110 610,00 €**	**- €**	**106 846,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte (Chapitre ou opération-Nature-fonction)/Désignation	DEPENSES		RECETTE	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040-13911-01 / Régul. amortissement subvention transférable				2 200,00 €
040-13918-01 / Reprise subventions investissements		2 700,00 €		
153-1321-52 / Subvention non transférable Etat- DSIL			150 000,00 €	
153-13251-52 / Subvention non transférable CAPV			73 427,00 €	
16-1641-01 / Emprunts				145 117,00 €
16-1641-01/Emprunt		1 900 000,00 €		1 900 000,00 €
040-28188-01 /Amortissements autres immobilisations				55 000,00 €
021-021-01/ Virement de section à section				23 810,00 €
Total	**- €**	**1 902 700,00 €**	**223 427,00 €**	**2 126 127,00 €**

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251120-7-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-11-2025
Publication le : 20-11-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

- **5 voix contre** : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY (ayant donné pouvoir à Eric GLENAT), Clotilde BERTHIER, Yann GUELY et Xavier HEDOU,
- **0 abstention**
- **13 voix pour**

- **Adopte** la décision budgétaire modificative susvisée.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 novembre 2025
Le Maire

